

L'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent

Déclaration du groupe des associations

Le groupe des associations a voté l'avis, avec conviction, pour trois raisons principales : ce texte rappelle les principes fondateurs de notre fonction publique et leur robustesse au regard des enjeux actuels ;

il n'appelle à aucun « grand soir de la simplification ou de l'évaluation », mais préconise des évolutions souhaitables, concrètes et de bon aloi, pensées dans une perspective de long terme ;

il est volontairement non conclusif et présente de nombreux points d'appui pour l'élaboration d'une feuille de route, feuille de route qui doit être conçue par les élus du peuple dont c'est la responsabilité, dans le cadre d'une démarche de « co-construction » avec l'ensemble des acteurs, au plan national et sur les territoires.

Ce troisième point est essentiel pour notre groupe.

S'il appartient au pouvoir législatif de définir les missions de la fonction publique, à l'exécutif d'en assurer le fonctionnement, le texte affirme le rôle indispensable des agents et du dialogue social interne pour penser son adaptation aux besoins de notre société.

Il reconnaît aussi l'expertise d'usage des citoyens et recommande d'associer l'ensemble des parties prenantes à cette noble ambition.

Le groupe des associations soutient donc toutes les recommandations formulées dans l'avis, en particulier celles qui accordent une juste place à la société civile dans le processus de conception et d'évaluation des politiques publiques : exercices de prospective stratégique,

Assises nationales et territoriales de la fonction publique, bilan du Conseil national des services publics avec prise en compte des attentes de la société, saisine des corps d'inspection par les organisations syndicales ou par les associations représentatives, et surtout, mobilisation du CESE et des CESER en amont et en aval.

Enfin, nous tenons à rappeler que les associations et les fondations agissent librement aux côtés des agents de l'État, des collectivités et de l'hôpital pour faire vivre l'intérêt général.

Intérêt général dont la puissance publique est bien évidemment la seule garante.